# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Meslay-Grez

Bilan de la concertation





Bilan de la concertation tiré par délibération du Conseil Communautaire le 31 mars 2015

Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez



# **SOMMAIRE**

INTRODUCTION	3
4 LA MICE EN DIACE ET LES QUITILS DE LA CONCEDTATION	4
1 . LA MISE EN PLACE ET LES OUTILS DE LA CONCERTATION	4
1 - LES MODALITES DE LA CONCERTATION FIXEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	5
2 – LA MISE EN OEUVRE DES MODALITES DE LA CONCERTATION	6
2.1 - La synthèse des modalités et des actions mises en œuvre	6
2.2 - Les observations du public sur les documents mis à disposition	9
2.3 - Le site internet communautaire	10
2.4 - Les articles de presse publiés localement	12
2.5 - Les panneaux d'exposition	18
2.6 - La diffusion de bulletins communautaires d'information sur le SCoT	25
2.7 - L'organisation de réunions publiques	30
2 . LES PARTENAIRES ASSOCIES A LA PROCEDURE	33
1 - L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES (CONFORMEMENT AU CODE DE L'URBANISME)	34
2 - LES RESULTATS DE CETTE DEMARCHE D'ASSOCIATION	35
2.1 - Des nombreuses réunions de travail	35
2.2 - La contribution des Services de l'Etat	35
3 . CONCLUSION	<u>36</u>
ANNEXE	37

# INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a engagé la procédure d'élaboration d'un SCoT par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2011. Cette démarche visait à prendre en compte le nouveau contexte législatif qui a modifié le Code de l'Urbanisme : la Loi Grenelle de l'Environnement du 12 juillet 2010. Cette évolution majeure a conduit à la définition d'un document d'urbanisme intercommunal pour le Pays de Meslay-Grez : le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Conformément aux articles L 122-6 <sup>1</sup> et L 300-2 <sup>2</sup> du Code de l'Urbanisme, la Communauté de Communes a défini dans une délibération du 18 octobre 2011 (cf en annexe) les modalités de la concertation qu'elle souhaitait mettre en place dès le début de la procédure d'élaboration du SCoT et tout au long des études jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT par le Conseil Communautaire.

Ce document a été établi afin de permettre aux élus de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de tirer le bilan de cette concertation conformément aux articles L 300-2 et R 122-9 <sup>3</sup> du Code de l'Urbanisme. Il rappelle :

- les modalités de concertation retenues par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ;
- la manière dont ces modalités ont été mises en œuvre ;
- et les résultats de ces démarches de concertation qui ont permis une information en direction de la population du territoire du SCoT, une ouverture des diverses réunions de travail à de nombreux partenaires institutionnels et acteurs locaux (associations).

Des actions de sensibilisation à la démarche ont été mises en œuvre par la Communauté de Communes à partir de divers moyens de communication afin de susciter l'intérêt de la population à cette procédure de SCoT.

<sup>1</sup> Article L 122-6 du Code de l'Urbanisme : « L'établissement public mentionné à l'article L. 122-4 prescrit l'élaboration du schéma et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L 300-2.

La délibération prise en application de l'alinéa précédent est notifiée aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.121-4 et à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime. »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Article L 300-2 du Code de l'Urbanisme : « I. — Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

 $<sup>1°</sup>L'\'elaboration ou \ la \ r\'evision \ du \ sch\'ema \ de \ coh\'erence \ territoriale \ ou \ du \ plan \ local \ d'urbanisme \ ; (...)$ 

III. — A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée au II en arrête le bilan. »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Article R 122-9 du Code de l'Urbanisme : « La délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application du III de l'article L. 300-2.

Elle est affichée pendant un mois au siège de l'établissement public et aux mairies des communes membres concernées.»

# 1. LA MISE EN PLACE ET LES OUTILS DE LA CONCERTATION



#### 1 - LES MODALITES DE LA CONCERTATION FIXEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

## Rappel des modalités de la concertation fixées dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2011 :

Le Conseil Communautaire a décidé d'engager en vertu des articles L 122-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme une concertation publique avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées pendant toute la période d'élaboration du projet de SCoT, c'est-à-dire jusqu'à son arrêt par le Conseil Communautaire, selon les modalités suivantes :

- « Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- De mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :
  - Ouverture d'un point d'information sur l'état d'avancement de l'étude du SCoT au Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez et sur son site internet avec une possibilité pour le public de formuler des suggestions sur les objectifs affichés du dossier en cours.
  - Mise en place de document d'information dans les 23 communes du Pays de Meslay-Grez.
  - Insertion d'articles dans la presse écrite et dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de Meslay-Grez.
  - Organisation de **toutes réunions qui s'avèreraient utiles**, tant auprès des assemblées communales ou intercommunales qu'auprès du public.»

## Le Conseil Communautaire après en en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes;
  - Ouverture d'un point d'information sur l'état d'avancement de l'étude du SCoT au Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez et sur son site internet avec une possibilité pour le public de formuler des suggestions sur les objectifs affichés du dossier en cours.
  - Mise en place de document d'information dans les 23 communes du Pays de Meslay-Grez.
  - Insertion d'articles dans la presse écrite et dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de Meslay-Grez
  - Organisation de toutes réunions qui s'avéreraient utiles, tant auprès des assemblées communales ou intercommunales qu'auprès du public.

#### 2 – LA MISE EN OEUVRE DES MODALITES DE LA CONCERTATION

#### 2.1 - LA SYNTHESE DES MODALITES ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

# 1 - Ouverture d'un point d'information

Les modalités de la concertation

« - Ouverture d'un point d'information sur l'état d'avancement de l'étude du SCoT au Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez et sur son site internet avec une possibilité pour le public de formuler des suggestions sur les objectifs affichés du dossier en cours. »

## Les actions engagées

→ Informations régulières mises à la disposition du public au Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez, en fonction de l'état d'avancement des différentes phases pour l'élaboration du projet de SCoT.

Une expo sur le SCoT à découvrir au Pôle Intercommunal

Le Justime de Chânemes Tenthrické par SCOT l'appare une disposetté
de la Comment de la Comment de la Comment Comment de la Comment Comment de la Comment Comment de la com

→ Informations régulières également sur le site Internet de la Communautés de Communes (rubrique « Actus » et rubrique « SCoT »), avec notamment le rappel des phases d'élaboration du projet de SCoT, la mise en ligne des documents du projet de SCoT : diagnostic, état initial de l'environnement, PADD, DOO, documents sur les expositions successives sur le projet de SCoT...



→ Informations sur les 6 panneaux lumineux implantés sur les 6 pôles structurants du territoire du SCoT : dates et lieux des réunions publiques, exposition SCoT itinérante...

Les modalités de la concertation	Les actions engagées		
2 - Mise en place de documents d'information  « - Mise en place de document d'information dans les 23 communes du Pays de Meslay-Grez. »	→ Informations régulières sur l'état d'avancement du projet de SCoT au Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez et sur le site Internet de la Communautés de Communes (rubrique « Actus » et rubrique « SCoT ») ont permis aux 23 communes de relayer ces informations au sein de leurs instances (Conseils Municipaux, réunions techniques).		
3 - Insertion d'articles dans la presse écrite et dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de Meslay-Grez  « - Insertion d'articles dans la presse écrite et dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de Meslay-Grez. »	→ Parution d'articles sur le projet de SCoT dans la presse locale.  Pays de Meslay-Grez : Quel visage demain ?  Parution d'articles sur le projet de SCoT dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de Meslay-Grez		
4 - Les réunions prévues  « - Organisation de toutes réunions qui s'avèreraient utiles, tant auprès des assemblées communales ou intercommunales qu'auprès du public.»	<ul> <li>→ De nombreuses réunions (techniques, plénières, d'association, publiques) ont été organisées tout au long de la procédure d'élaboration du projet de SCoT, associant les élus, partenaires publiques, les habitants et associations.</li> <li>Cf en page suivante le décompte des réunions organisées au cours de la procédure d'élaboration du projet de SCoT pour arrêt.</li> </ul>		
Les modalités de la concertation non prévues dans	Les actions engagées		
la délibération du 18 octobre 2011			

# BILAN COMPTABLE DES REUNIONS ORGANISEES JUSQU'A L'ARRET DU PROJET DE SCOT :

- Nombre de réunions animées au cours de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT : 54 réunions







		Réunions organisées au cours de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT
Réunions de pilotage et de décision	Bureau Communautaire	4
	Conseil Communautaire (diagnostic et enjeux, débat PADD, arrêt du projet de SCoT)	3
Réunions de travail	Commissions thématiques (PADD, DOO)	12
	Réunion PPA	3
	Réunions territorialisées (avec les communes)	23
	Comités techniques	5
Réunions d'information et d'échanges	Réunion de lancement de la procédure	1
	Présentation du PADD en CDCEA	1
	Réunions publiques	2
	TOTAL	54

#### 2.2 - LES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LES DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été finalisés en 2013.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu en Conseil Communautaire le **21 janvier 2014**Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ainsi qu'un dossier complet de projet de SCoT comportant l'ensemble des pièces (PADD, Document d'Orientation et d'Objectifs, Rapport de présentation) ont été finalisés **début 2015.** 

Un **Livre d'Or** a été mis à la disposition du public afin de pouvoir réagir sur ces documents du SCoT au fur et à mesure de leur formalisation.

Une seule contribution est constatée dans ce document à l'issue de la période de concertation qui a été clôturée le 20 mars 2015.

Cette contribution, rapportée ci-contre, soulève des questions liées aux ZNIEFF et à l'établissement APROCHIM dont les enjeux de préservation ou de prise en compte sont bien intégrés dans le projet de SCoT.

Les ZNIEFF or elles mont pas de voleur normaline d'un milicu. Leur nom le est très au nord mayenne If sem le done peu protecteur de l'eminonnement de foure des ZNIEFF2 un interet oculement ter pas à les qua li Pier de remarque les (p24) forestier em Climatique (p21) Des Pors le Passement "asses font "permellant une restaine constructibille, Penjeu du préservation ou Remvisonnement proprie aux sont sembles très minoré. Ces naies ensembles douvent Polyt d'une réelle politique du préservation par le drait des sols.

1 Aucune trace de la pollution Aprochem et de sos enjeux - aquicle - habitat -> cconomigue

#### 2.3 - LE SITE INTERNET COMMUNAUTAIRE

Une rubrique « **SCoT**» a été créée sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour enrichir la concertation en proposant diverses informations sur le projet de SCoT et son contenu au fur et à mesure de la production des pièces du SCoT. L'information sur le projet de SCoT a été également relayée dans la rubrique « ACTUS » du site internet communautaire.



L'information sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (quelques exemples): www.paysmeslaygrez.f

#### Les phases d'élaboration du SCoT

AA

Mis à jour le 15/05/2013

De la réalisation du diagnostic à la mise en œuvre du programme, de nombreuses étapes sont nécessaires pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Étape 1 • Définition d'un périmètre par le Préfet

Étape 2 · Diagnostic et définition des enjeux

Analyse du territoire pour définir les objectifs communs.

Étape 3 • Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) engage la Communauté de Communes sur les objectifs qu'elle se donne en matière d'habitat, de développement économique, d'agriculture, de déplacement, d'emironnement et de loisirs.

Étape 4 · Le document d'orientations générales définit les prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD.

#### Étape 5 · L'approbation du SCOT

Accomplissement de la procédure administrative : enquête publique, délibération de la Communauté de Communes approuvant le document.

#### Étape 6 · La mise en oeuvre du SCOT

La Communauté de Communes devra assurer le suivi et l'application du SCoT, qui doit être réexaminé au moins tous les 10 ans.

# Pourquoi le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne suffit pas.

A A

Mis à jour le 15/05/2013



Le Plan Local d'Urbanisme a le même objectif que le Schéma de Cohérence Territorial : orienter le développement du territoire dans l'intérêt général, mais pas à la même échelle.

Notre fonctionnement social et nos habitudes quotidiennes ont beaucoup évolué depuis un certain nombre d'années. Notre vie est faite de déplacements et d'interactions avec les communes proches de notre lieu de résidence : courses, loisirs, démarches administratives...

Le périmètre de la commune n'est donc pas suffisant si l'on veut apporter des réponses satisfaisantes à tout un ensemble de problématiques. D'où l'intérêt d'une réflexion plus globale à l'échelle d'un territoire comme le Pays de Meslay-Grez, en collaboration avec tous les acteurs du territoire.



#### SCoT

Le SCoT, Schéma de COhérence Territoriale, est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, sur une période de 20 ans.

Objectif : préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

Instauré par la <u>loi SRU</u> du 13 décembre 2000, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique et de déplacements.

Un article du projet de loi Grenelle II complète les objectifs des SCoT: ces plans, cartes et schémas doivent contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la pénurbanisation), à équilibrer la répartition territoriale des commerces et senices, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement maîtriser) les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Accompagnée par la cabinet SIAM et la Chambre d'Agriculture pour le volet agricole, la Communauté de communes a entrepris de se lancer dans ce long processus qui permettra à tous de s'exprimer sur sa vision pour demain du Pays de Meslav-Grez. Début des travaux : octobre 2012 l

# Phase 1 : Diagnostic et enjeux

A A

Mis à jour le 15/05/2013



Les cabinets SIAM, AFCE, ainsi que la Chambre d'Agriculture de la Mayenne ont présenté leurs diagnostics respectifs en vue de l'élaboration du SCoT lors d'une réunion aux élus communautaires le 16 Avril dernier. Un point de départ essentiel sur lequel devra s'appuyer le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), qui constitue la phase 2 du programme.

Le diagnostic doit permettre de bien comprendre les raisons et les modalités du développement de notre territoire. Il doit être l'occasion d'une prise de hauteur pour déceler les atouts et les fragilités de notre territoire, d'identifier ce qui relie nos communes. Il doit enfin permettre de poser les questions auxquelles les élus devront apporter des réponses d'avenir.

Le diagnostic a été construit à partir d'analyses d'ensemble et de travaux sectoriels qui ont permis de croiser de nombreux points de vues. Il comporte plusieurs grands chapitres qui ont permis de dresser un état des lieux des questions dont devra s'emparer le SCoT:

- . Quel rôle jouera demain notre territoire ?
- · Comment concilier dynamiques démographiques et développement de l'habitat ?
- Comment favoriser le développement économique dans un contexte de mutations profondes des industries de production, de l'agriculture, de l'industrie, et d'émergence de nouveaux secteurs d'activité ?
- . Comment organiser les déplacements de plus en plus nécessaires ?
- Comment prendre en compte les exigences environnementales dans un contexte de développement?

Retrouvez ci-dessous les documents liés à ce diagnostic

#### 2.4 - LES ARTICLES DE PRESSE PUBLIES LOCALEMENT

De nombreux articles sont parus localement afin d'informer la population au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du SCoT.

# Cohérence territoriale

# Prévoir les années 2020 à 2030



Elus et secrétaires de mairie des cantons de Meslay et Grez dé- et quels sont les enje couvent le Scot. Des réunions publiques sont prévues pour lous plan d'aménagement

Le lancement du schéma aussi appelé SCOT, a été le PADD), et un document de cohérence territoriale, sujet d'une réunion entre élus jectifs. Une réflexion est

de la communauté de com- gée, pour 30 mois de travail. munes du pays de Meslay- Le cabinet d'études Siam a Grez (CCPMG), secrétaires de été retenu, avec Frédéric mairies et différents parte- Reigner comme chef de misnaires. La CCPMG s'est sion et interiocuteur privilégie engagée dans la réalisation de la communauté de comde ce document d'urbanisme munes. qui va fixer les orientations En novembre, le Siam visitera fondamentales de l'organies. les 22 communes du territoire

tion du territoire, et des urbaines, afin de prése équilibre entre z urbaines, industrielles coles, touristiques et relles, pour 2020 à 2 l'échelle de plusieurs munes ou regroupeme communes

Trois documents consi le SCOT : une présen constituant un état de développement du

> Meslay-Grez s'est engagée dans la création d'un tel document qui de- d'orientation et d'objectifs qui définit l'élaboration du PADD qui demanbinet d'études. Siam, a été retenu pour mener à bien cette mission.

PADD, qui définit le projet politique à vrier et mars. l'horizon 2020-2030 et le document : Le travail se poursuivra avec nauté de communes

Le lancement du Schéma de cohérence territoriale rural présenté

ma de cohérence territoriale (Scot) a eu lieu dans l'amphithéatre de la communauté de communes. Ce projet a été présenté aux élus mais aussi aux secrétaires de mairie et aux diffé-

Le Scot est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines à l'horizon 2020-2030, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.



Frédéric Regnier, du Siam, a présenté aux élus, secrétaires de mairie et membre La communauté de communes de du conseil de développement, le Scot et ses enjeux.

mandera 30 mois de travail, Le ca- le règlement du Scot. Trente mois de dera six mois d'études. À cette occatravail seront nécessaires.

Ce temps sera marqué par cinq mis en place. Frédéric Reigner est le chef de pro- étapes essentielles. Au mois de no- Un diagnostic agricole est prévu jet de la mission qu'il pilotera. Il sera vembre, le Siam ira à la rencontre dans le cadre du Scot. Il sera réalisé l'interjocuteur de la communauté de des 23 communes pour définir les par la chambre d'agriculture. thématiques et faire un premier état Le Scot est constitué de trois do- des lieux. Une première approche concertation large pour mener à cuments : le rapport de présentation du diagnostic sera présentée en jan- bien le devenir du territoire. N'ouqui fait un état des lieux et présente vier. La finalisation du diagnostic est blions pas que les conclusions du les enjeux ; Le Plan d'aménagement prévue pour le mois de mars. Des Scot auront des répercussions sur et de développement durable, le réunions publiques auront lieu en fé- nos communes », a expliqué Nor-

sion, des ateliers thématiques seront

« Ce dossier demande une bert Bouvet, président de la commu-

Grez-en-Bouère Le schéma de cohérence territoriale exposé à la mairie



a Perthué présente l'exposition su

edi 18 janvier, une ex- limita schéma de cohérence agrico ot) se tient dans la salle sages nicipal. ce schéma de cohéfaire i

xer los grandes orienans sur le territoire. de prévoir un dévelop- livre onciliant les besoins par ail gmentation prévisible compl i ; d'augmenter l'offre table :

de services et de dé- comm entrepreneuriale en de Me chaines années.

poser

## Au conseil communautaire

Les élus se sont retrouvés au pôle intercommunal, pour débattre de l'avenir du territoire. Au programme le lancement du Schéma de Cohérence Territoriale, le Scot (voir édition de la semaine passée), et les gros projets de construction des centres de secours et du Pôle santé. Les priorités ont été fixées : le centre de secours de Bouère verra le jour en 2013, celui de Meslay en 2014. Cette planification tient compte de la position de Mme le Préfet qui a annoncé les participations DETR. Une convention entre le Sdis et la communauté de communes sera signée dans les prochains jours. Pour mémoire, en décembre 2011, le conseil communautaire s'était prononcé en faveur du financement intégral par la communauté de communes des casernes devant être construites sur le territoire du Pays de Meslay Grez, ainsi que pour la réhabilitation et l'extension du centre de Ballée.

et étant couvert par

≥ 240 000 €, du Sdis

de la TVA. Le pôle

ux. Le conseil com-

s entreprises à inter-

té de Meslay-Grez.

on de ce dossier. La

ôles santé de Grez-

est assurée par les

Le coût de l'opération avoisinera les 1.4 M€. La CCPMG

PAYS DE MESLAY-GREZ

Le Scot va entrer dans sa deuxième phase

# Les atouts, faiblesses et enjeux du Pays de Meslay-Grez

C'est une obligation. Les collectivités devront être dotées d'un Scot, un Schéma de cohérence erritorial pour 2017. La Communauté de com lav-Grez a lancé le sien 23 octobre dernier. Les bureaux d'études Siam. AFCE et la chambre d'agriculture nour le volet agricole, viennent de restituer le diagnostic de référence pour défini les enieux de ces 20 pro

Positionnement at populaservé, relativement accessible servi, réalistrantet accessors, servi in accondition mer-communal d'ab bien étable, sont étable, accoupts et per, dutre point éale, esaume dant l'8 pour fhabitet. la Paya de Meday-Grez, 23 Villiers, l'offer d'équipement came n'est déséréé à n'été. Communes de presque 14 000 les lagiés adistilisaires ; celle fraut débet déséréé à n'été. habitants, n'est pas moire sante des agglomérations importante aven a 1 600 babi- la moitié en ont deux. tants aur 11 ans, soit une augmentation de + 13%.

Equipements et transports -



Le diagnostic du Scot, le Schéma de cohérence territorial, sur le Pays de Mexisy-Grez vient d'être restitué aux étus, représentants de l'Etat, des chambres consulaires et personnes oubliques associées

rolele «limite mais codépendant de manière crois- hérente- Si la desserte rou- le cabinet Siam fière est correcte dans son

nàciaire Grez/Bouere et et la construction, calui des tion de la main d'œuvre et des

environnantes que sont Laval, ensemble, 11 communes dont. Agriculture - Secteur d'acti-Cháteau Gontier, Sablé et Ballée ne sont pour autant vité important, l'agriculture gement et de développement même Evron-, constate Frédé- pas desservies par le réseau occupe 19 % des actifs contre durable. Pour ce faire, de mai à no Regnier de l'agence Sism. régulée Pégase. La voiture est. 9% pour le reste du départe décembre, des ateliers thémes: Mais point tort du territoire, sa resne sur le territoire. 90% des mont, et 78 % du territoire. Il ques vont être mis en place. ménages en possisidant une et Les productions principalés. De janvier à septembre 2014, la moitié en ont deux. Sont la volaille et l'élévage les bussaux d'études devront allatant pour une surface établir le document d'orien Emploi - Dynamique écono- agricole moyenne de 82 ha. tations et d'objectifs, le DOO, imquement, le Pays de Mas-La fillère equine profession-soi, dec a cras 370 emplois nelle n'est pas négligeable, pour une approbation en sepuna commune pole forte depuis 1990, los sactours les «Ces dernières arinées ont tambre 2015. Maslay-du Maine, un pôle plus porteurs âtant l'industrie été marquées par la dimini

exploitations avec un agran illoux Architecte dissement des structures. On premiers coups de l'élevage. Or il assure la main 35 semaines. tien du bocage et alimente l'industrie agro-al/mentairo», a présenté la chambre d'agriculture, laquelle conseille «falaboration d'un projet apricole le développement de la vente pour une meilleure valorisatio des produits-

d'aspaces protégés, concertorritoire a néanmoins un botible d'être valonsé énergéi

curie cylentite, constata ancore, avant été restitué, le Scot va entrer dans sa deuxième étape qui consiste à l'élaboration du PADD, le Plan d'aména

T.D.

#### Meslay-du-Maine

Les enjeux du Schéma de cohérence territoriale

Pourquoi ? Comment ?

#### Qu'est ce qu'un Scot ?

C'est un document d'urbanisme, à une échelle intercommunale, qui détermine les orientations d'aménage ment sur vinct ans. Plusieurs phases sont nécessaires : le diagnostic qui est une photographie du territoire le Projet d'aménagement et de déveexperient durable (PADO), qui définit le projet politique du territoire ; le document d'orientations et d'objec-Us. Actuellement, le Scot est en palisation du PADD. « On aura l'obligation de faire des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Ces derniers devront s'appuyer sur le Scot, Leur contenu ne devra pas Atre en contradiction avec les orien- Les actions tations d'aménagement du Scot. C'est un enjeu de développement nous permet d'avoir un n du territoire important et pour tout d'emplois et d'habitations. le monde », precise Norbert Bou- reconquerir les centres-bo ver, président de la communauté de communes de Meslay, Grez-en-tions comme la réhabilitati

#### Objectif: 1,5 % d'habitants supplémentaires par an

tion de la population de 1,5 % per an. « Nous avons une pression de suivre la politique d'accuell d l'État qui dit que nous devons favo- prises « Créer des emplois riser la concentration de la popu- une offre de logements su lation sur les villes les plus impor- va nous permettre d'atteind tantes. Nous, nous pensons qu'il objectif, » Norbert Bouvet faut favoriser l'accraissement de que le territore possede su la population dans les communes des équipements sportts et volontaires et ne pas tout centrali- qui répondent aux futurs ser sur un seul pôle. C'est un point « Nous ne sommes pas ob politique sur lequel je m'accroche faire des investissements le plus. J'ai connu la période des pour accueillir cette nouvel années 1890 et 2000 durant les-lation. quelles, sur le canton de Grez-en-Bouère, il y avait tous les ans une Et l'agriculture ? fermeture de classe... Il est plus facile de trouver des solutions quand on est plus nambreux. ..



proposant un programm maisons de ville et lutter co dents creuses », poursuit Boizard, vice-président de la nauté de communes, qui L'objectif est d'avoir une augmenta- pas le problème du transpor L'autre action consisterait

Le monde agricole représe des actifs. . Un chiffre im Nos choix devront repa quatre axas : le renouveller

### PAYS DE MESLAY-GREZ

Le territoire définit son projet d'aménagement et de développement

# Pays de Meslay-Grez : objectif 18000 habitants dans quinze ans

Schéma de cohérence territoriale se poursuit. Après le diagnostic de territoire, place au proict d'aménagement et de développement durable. Les élus veulent inscrire dans leurs orientations une croissance de la poputation de 1.5% par an. A oc rythme, le Pays de Masley-Grez compters 18000 habitants dans quinze ana.

"L'Etat voudrait favoriser les concentrations d'habitants Mais à le communauté de communes, nous sammes à bres le corps avec son pole le pôle structurant de Mes- toriale devreit être adopté d'isi perfesers d'une évolution des santé comprenent deux mai- lay et les onq pôles annexes deux ans. «Il sera raisonneblepopulations pertout où les sons de serité. La collectivité de proximité : Ballée, Bazou ment ambiteux, sans le discommunes sont volonteres», voudrait poursuivre sur sa lan gers, Bouleis, Graz-en-Boulere tel de l'Etat», promet Norbert défond Norbert Bouvet, le cée de forte croissance de- et Villiers-Charlemagne. Il Bouvet. président. L'élu ne léchers mographique «L'objectif est compte sur se dynamique rien. Et il a des arguments d'affevidre 18 000 habitants face aux hauts tonctionnaires. dans les quinze ens. « L'affre «C'est une décision politique de logement na passera pas assumée. Dans les années que par les lotissements. Bur 1990 2000, une classe fermait nard Boizard, le promier vicechaque année sur la territoire, président en charge du Scot, Aujourd'hui, on en ouvre. C'est présise : «il s'est ausal de plus tacile de trouver des solu- réhabiliter les centres-bourgs trans dans ce sens que lorsque et les "dents creuses", notamnous n'avons plus d'anfants.« ment per des programmes de Pour Pálu, les équipements rénovation énergétique. sont déjà disponibles pour accuellir de nouveaux habitanta: -écoles, salles de sports, espaces culturals.... La collec- Le Pays de Meshy-Crez vout tivité a sussi pris la problème appuyar son développement



sur des villes importantes. Une partie du bureau de la communauté de communes.

#### Conforter l'agriculture

de la démographie médicale sur son armeture territoriale

travail spécifique a vu le jour avec la chambre d'agriculture. «L'enjeu majeur est d'assurer main d'ouvre, réfléchir à les les l'activité commerciale duction des outtures, proxiuction d'énergies renauvolables et à l'approvisionnement en circuits courts», détalle Bernard Boizard.

Le Schéma de cohérence terri-

mentaires unt été créés », rap-

nelle Norbert Houset, L'indus-

trie est un secteur dominant

commo l'agriculture, laquelle

représente 19 % des actris.

«Line part non negligeeble !»

C'est ainei qu'un groupe de

T.D.

## Une exposition itinérante sur le diagnostic du Scot

Le diagnostic du Scot est résumé en quatre penneaux exposés actuellement au pôle intercommunal. La population a jusqu'au 15 novembre pour les découvrir, consulter les disgnostics complete at s'exprimer aur un livre d'er. Du 15 au 29 novembre, l'exposition s'installera à la marie de Bazougers puis à carea de Ballée du 2 au 13 décembre, Villiers-Charle megane du 13 au 27 décembre, Grez-en-Bouère du 5 au 18 janvier, Boulere du 20 au 31 janvier et Meslay-du-Marie du

Meslay-du-Maine

# La deuxième phase du Scot va démarrer

Le schéma de coherence territoriale, 2014, les bureaux d'études demont Scot, avance dans les détais impar- érablir le document d'unemations its. Une reunion de restrution du dia- et d'objectifs. L'arrêt du Scot devrait gnostic socio aconomique, enviror- ètre offectif en décembre 2014. Son nemantule et agricole a au lieu mer approbation devrait réelle en sopcredi, en présence des principaux tembre 2015. acteurs et partenairos.

Le Scot est un document d'urbs- Qualques chiffres du diagnostic nisme qui fixe, à l'échelle de niu- (4) ne

ele Mestey-Grez rassembre unes et comptait 1 3 687. en 9010. C'est un torriqui se développe et qui adant des agglomérations ntes que sont Laval, Cháer et Sablé-sur-Sarthe, Sa den syraphique est imvec + 13 % en un an. Le logements a donc aug-

du transport, la decentre satisfaisante dans l'en- Les élus avec Frédéri spendant, 11 communes socio-economique, e desservies per le réseau du Scor.

ternaine économique, le et 2010 dont 78 ha nnaît une dynamique de territoire dispose de puis 1980. Plus de 370 protégés et diversifia t été créés. L'offre de des phénomènes anales et commerciales enfrichement des cr la renouvellement des chafs. Illin Capandant, la concur-voloppement des pad'exploitation mais il faut aussi i les pôles voiains existe. Le diagnostic agric recharcher des sources de tjes services peine à se le territoire est man

> e d'environnement, la est occupé per l'agri ion foncière est esti- face agricole moyenn re de 270 ha entre 2001 bien plus élevés ou

vogos allaitarits. 78

■ La deuxième phase du Scot en cours Le Schéma de Cohérence Territoriale, Scot, avance comme prévu. La première phase s'est terminée, mardi 16 avril. lors de la restitution du diagnostic socio-économique, environnemental et agricole.

Le Scot est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines à l'horizon 2020-2030 afin de oréserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et natu-

La communauté de communes du pays de Meslay-Grez s'est engagée dans l'élaboration d'un Scot. Des bureaux d'études ont été engagés. Plus de 2 ans de



Les principaux partenaires et acteurs réunis lors de la restitution du diagnostic par les bureaux d'études.

travail seront nécessaires.

pour avancer dans le travail. Le bre 2015. PADD devra être livré en

décembre 2013. De jan-La deuxième étape consistera vier 2014 à sentembre 2014, les à l'élaboration du Plan bureaux d'études devront étad'Aménagement et de blir le document d'orientations Développement Durable, le et d'objectifs. L'arrêt du Scot PADD. Ce document définit le devrait être effectif en décemprojet politique du territoire. bre 2014. Son approbation Des ateliers seront mis en place devrait être réelle en septem-



# 26 octobre 2012

PAyS de mESLAY-qREZ

#### Le lancement du Schéma de cohérence territoriale rural présenté

Une réunion de lancement du Sché-ma de cohérence territoriale (Scot) a su lieu dans l'amphithéère de la communauté de communes. Ce pro-jet a été présenté aux élus mais auxsi aux secretaires de mairie et aux diffé-

rents partenaires. Le Sori est un document d'urba-nisme qui fixe, à l'échelle de plu-sieurs communes au groupements de communes, les orientations fon-



Agricultural en infantaneae. Communica de l'Acceptation d





# 8 novembre 2012

PAyS de mESLAY-9REZ

#### Cohérence territoriale

### Prévoir les années 2020 à 2030



engage dans la réalisation de la communaté de contraction de la communaté de contraction de la constantial de la contraction de la contrac

Commenses.
This documents constituent is confidenced and the presentation is en place. These serving the place is secretained for the presentation is ear, de son code, un diament of presentation is ear, de son code, un diament of the presentation is ear, de son code, un diament of the presentation is ear, de son code, un diament of the presentation is ear, de son code, un diament of the presentation is ear, de son code, un diament of the presentation is ear, de son code, un diament of the presentation is earlier to be commented to the presentation is earl

de la communauté de com-munes du pays de Meslay-Grez (CDPMG), secrétaires de - été retenu, avec Frédéric mairies et différents parte-naires. La CGPMG a est engagée dans la réalisation de la communauté de com-



15 novembre 2012

PAyS de mESLAY-QREZ

#### Au conseil communautaire

Les élus se sont retrouvés au pôle intercommunal, pour debatire de l'avenir du territoire. Au programme le lance-ment du Schéma de Cohérence Territoriale, le Soct (voir édition de la semaine passée), et les gros projets de construction des centres de secours et du Pôle santé. Les priorités ont été fixées : le centre de secours de Bouère verra le jour en 2013, celui de Meslay en 2014. Cette plani-fication tient compte de la position de Mme le Préfet qui a annoncé les participations DETR. Une convention entre le Sdis et la communaut de communes sera signée dans les prochains jours. Pour mémoire, en décembre 2011, le conseil communautaire s'était prononcé en l'aveur du finan-cement intégral par la communauté de communes des casernes devant être construites sur le territoire du Pays de Meslay Grez, ainsi que pour la réhabilitation et l'extension du centre de Ballée. Le coût de l'opération avoisinera les 1.4 M€, La CCPMG

engagera 320 000 €, le reste du budget étant couvert par une participation de l'état à hauteur de 240 000 €, du Sdis pour 600 000 € et le remboursement de la TVA. Le pôle santé : bientôt le démarrage des travaux. Le conseil com munautaire vient de valider le choix des entreprises à inter-venir sur les 2 sites du futur pôle santé de Meslay-Grez. Cette décision va vers la concrétisation de ce dossier. La maîtrise d'œuvre des opérations des pôles santé de Grezen-Bouère et de Mesiay-du-Maine est assurée par les cotraitants Gautier Architecte, Guilloux Architecte, SERTCO Serba et Gaudin Fluides. Les premiers coups de pelles devraient intervenir dans quelques semaines.







Service communication

#### COMMUNIQUE de PRESSE

Mardi 12 Novembre 2013

## Le SCOT du Pays de Meslay-Grez

Après la validation en 2003 par le préfet du périmètre sur lequel devra s'appliquer le SCoT (le pays de Meslay-Grez actuel), les bureaux d'études SIAM et AFCE, ainsi que la chambre d'agriculture pour la partie agriculture ont "planché" sur le dossier. De nombreuses bases de données ont été consultées et les 23 maires des communes rencontrés.

Tout l'enjeu de ce schéma de cohérence, fixant les grandes orientations à 20 ans pour le territoire, est bien de prévoir un développement conciliant les besoins créés par l'augmentation prévisible de la population, , à savoir augmenter l'offre de logement, de services et développer l'offre entrepreneuriale en limitant la consommation de foncier agricole et en préservant les paysages, et sans détruire le cadre de vie qui constitue le caractère identitaire du territoire.

#### Le diagnostic aborde le territoire sous trois axes :

- Un aspect socio-économique,
- Un état environnemental
- La situation agricole.

Une présentation au conseil communautaire (13 avril 2013) a permis de s'assurer que la photographie proposée du territoire reflétait bien la réalité et que cette vision à l'instant 'T' était partagée par tous.

La prochaine étape, qui consiste à définir le Projet d'aménagement et de développement durable du Pays de Meslay-Grez, est désormais lancée. Il sera alors question de faire des choix pour répondre aux problématiques soulevées par le diagnostic :

- · Quel rôle jouera demain notre territoire ?
- Comment concilier dynamiques démographiques et développement de l'habitat?
   Comment favoriser le développement économique dans un contexte de mutations profondes des industries de production, de l'agriculture, de l'industrie et d'émergence de nouveaux secteurs d'activité?
- Comment organiser les déplacements de plus en plus nécessaires ?
- Comment prendre en compte les exigences environnementales dans un contexte de développement?









# Le SCoT en 6 étapes

Définition d'un périmètre par le Préfet

#### ☑ Diagnostic et définition des enjeux

Analyse du territoire pour définir les objectifs communs.

#### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) engage la

Communauté de Communes sur les objectifs qu'elle se donne en matière d'habitat, de développement économique, d'agriculture, de déplacement, d'environnement et de loisirs. Phase en cours de de finalisation

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) définit les prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD.

#### L'approbation du SCoT

Accomplissement de la procédure administrative : enquête publique, délibération de la Communauté de Communes approuvant le document.

#### La mise en œuvre du SCoT

La Communauté de Communes devra assurer le suivi et l'application du SCoT qui doit faire l'objet d'une évaluation au bout de 6 ans

# Le SCoT dans les communes pôles

L'exposition de présentation du diagnostic va être présentée dans les communes pôles du territoire.

Cette exposition sera aussi l'occasion, pour ceux qui le souhaitent, de faire part de leurs remarques sur le livre ouvert à cet effet, et de consulter le rapport final complet de ce diagnostic, par ailleurs consultable sur le site Internet de la Communauté de communes

Bazougers : du 18 au 29 novembre
Ballée : du 2 au 13 décembre
Bouère : du 20 au 31 janvier
Meslay : du 3 au 14 Février 2014.



Service communication

COMMUNIQUE de PRESSE

Mercredi 10 septembre 2014

# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable sera présenté aux habitants du territoire.

Le cabinet d'étude SIAM présentera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable en réunion publique le 23 septembre prochain.

Nouvelle étape du Schéma de Cohérence territoriale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fait suite au diagnostic de la situation socioéconomique, environnemental, et agricole du territoire.

C'est le projet politique. Il exprime les enjeux du développement et des aménagements pour les 20 prochaines années.

La présentation de ce projet permettra aux habitants d'entrevoir les contours de leur futur cadre de vie, et les orientations qui devraient être prises.









# Le SCoT en 6 étapes

Définition d'un périmètre par le Préfet

Diagnostic et définition des enjeux

Analyse du territoire pour définir les objectifs communs.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) engage la

Communauté de Communes sur les objectifs qu'elle se donne en matière d'habitat, de développement économique, d'agriculture, de déplacement, d'environnement et de loisirs.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) définit les prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD.

☐ L'approbation du SCoT

Accomplissement de la procédure administrative : enquête publique, délibération de la Communauté de Communes approuvant le document.

La mise en œuvre du SCoT

La Communauté de Communes devra assurer le suivi et l'application du SCoT qui doit faire l'objet d'une évaluation au bout de 6 ans

# Le SCoT dans les communes pôles

Outre la réunion publique du 23 septembre prochain, une exposition de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable va être présentée dans les communes pôles du territoire.

Cette exposition sera aussi l'occasion, pour ceux qui le souhaitent, de faire part de leurs remarques sur le livre ouvert à cet effet.

Toutes les mairies m'ayant répondu, voici les dates de présence de l'exposition sur votre commune.

- 3 au 14 Novembre 2014 : Bazougers (salle du Conseil municipal) - 17 au 28 Novembre 2014 : Ballée (salle multi-activités)

- 1er au 12 Décembre 2014 : Bouère (salle du Conseil municipal)
- 5 au 16 Janvier 2015 : Meslay-du-Maine (Hall de la mairie)
- 19 au 30 Janvier 2015 : Grez-en-Bouère (salle du Conseil municipal)

- 2 au 13 Février 2015 : Villiers-Charlemagne (hall nouvelle mairie)



# Revue de Presse-2013

Édition du : 21 nov. 2013

PAYS DE MESLAY-GREZ

# Projets pour 2033

# + 1,5% de population chaque année

A près la validation en atteindre amai 18 000 ames parimètre sur lequel dans 15 ans. « L'Etat voudrait dans 15 ans. » L'Etat voudrait devra s'appliquer le schéma l'evoriser le concentration de Cohérence Territoriale, dit d'habitants trans les villes les Scot, les bureaux d'études plus importantes. Mais nous SIAM et AFCE, ainsi que la pensons qu'il est préférable chambre d'agriculture ont d'accroître la population dans planché sur le dossier. De les communes volontaires nombreuses bases de don- C'est une décision politique nées ont été consultées, et les assumée... On a connu le maires des 23 communes ren-canton de Mesiay-Grez dans contrés. Le diagnostic aborde les années 90 et 2000 ou une la térritoiré sous trois axes classe fermet chaque année. l'état environnemental et la soutient fermement N situation agricole. Les enjoux Bouvet, Bernard Boizard, predu SCOT fixent les grandes mier vice-président de la du territoire sur 20 ans. » Il faut SGOT, précise qu'il faut prévoir un développement « reconquerir les centres de la population, donc aug-rénovation energétique. de services, développer Ballée, Bazougers, Bouere l'affra antraprensuriale en Grez-en-Bouere et Villiers détruire le cadre de vie qui représente 19% des actifs « il constitue l'identité du terri- faut assurer le renouvellement toire - explique Norbert deschers d'exploitation, trou-Bouvet, président du pays de ver une source de main

près la validation en Meslay-Grez pourrait 2003 par le préfet du atteindre sinsi 18 000 ames

manteries offres de logement. Avec six pôles, Meslay, assez de logements pour territoire. limitant la consommation de Charternagne, le territoire per-foncier agricole et an préser met un maillage d'emplois et vant les paysages, sans d'habitations et l'agriculture Meslay-Grez
Un des objectifs est la croisducteurs d'énergie renouvesance de la population de lable, creer des circuits 1,5% par an. Le Paya de courts » Norbert Bouvet sou-



Président et vice-présidents du Pays de Meslay-Grez souhaitent que la population augmente jusqu'à 18 000 habitants.

Grez possède les infrastruc- GCPMG met en place une tures sportives et culturelles exposition itinérante sur le conciliant les besoins créés bourgs, et les « dents suffisantes pour accualille una diagnostic du SCOT resumé per l'augmentation prévisible creuses », en luttant pour la nouvelle population, » Il faut en 4 panneaux qui vont aller créer des emplois, et avoir dans les pôles principaux du

#### Vous pouvez donner votre avis

■ L'exposition sur le SCOT va être présentée dans les com munes pôles du territoire. Le diagnostic du SCOT sera résumé en 4 pantisson, exposé à Meelay puis à la maine de : Bazougers jusqu'au 29 novembre, Ballée du 2 au 13 decembre, Villiers Charlemagne du 19 au 27 décembre, Graz-an-Bouère du 5 au 16 janvier, Bouere du 20 au 31 janvier, et celle de Meslay du 3 au 14 février. Un livre ouvert permettra aux visiteurs de faire part de





# Revue de Presse-2013

Édition du :10 mai 2013

PAYS DE MESLAY-GREZ

#### PAYS DE MESLAY-GREZ

Le Scot va entrer dans sa deuxième phase

# Les atouts, faiblesses et enjeux du Pays de Meslay-Grez

G'est une obligation. Les collectivités devront être dotées d'un Scot, un Schéma de cohérence territorial pour 2017. La Communauté de com munes du Pays de Meslav-Grez a lancé le sien le 23 octobre dernier. Les bureaux d'études Siam, AFGE et la chambre d'agriculture, pour le volet agricole, viennent de restituer le diagnostic du territoire, document de référence pour définir les enjeux de ces 20 prochaines années.

tion - Territoire rural et prérenyé, relativement accessible. avec une coopération intercommunate dela bien etablie. le Pays de Meslay-Grez, 23 habitants, n'est pas moins «dépendant de manière croissante des applomérations environnantes que sont Laval, Château-Gontier, Sablé et même Evron», constate Frédério Regnier de l'agence Sism. Mais point fort du territoire, sa importante avec « 1 600 habi- la moitié en ont deux. tanta aur 11 ans, soit une aug-mentation de + 13%.

Equipements of transports -Mesiay du Maine, un pôle plus porteurs étant l'industrie été marquées per la diminu-intermédiaire Graz/Bouere et et la construction, celui des bon de la main d'ouvre et des



Le diagnostic du Soot, le Schéma de cahérence territorial, sur xentents de l'Etat, des chambres consulaires et personnes

sont Ballée, Bazougers et per Autre point faible, aucune Villers, l'offra d'équipement communes et presque 14 000 ext jugée satisfalsante ; celle haut débit «L'extivité commar Pairontou Si la riesserte mue le cabinel Siam. tière est correcte dans son ensemble, 11 communes dont Ballée ne sont pour autant vité important, l'agriculture pas desservies par le réseau régulier Pégase. La volture est reine eur le territoire. 90% des ment, et 78 % du territoire. ménages en possèdant une et

tenis náles de proximité que services peinant à se dévelopzone n'est desservie en très code calentit», constaté encore

Agriculture - Secteur d'actioccupe 19 % des actifs contre 9% pour le reste du départe-Les productions principales sont la volaille et l'élevage allaitant pour une surface Emploi - Dynamique écono- agricole moyenne de 82 ha. miguement, le Pays de Mes-lay-Grez a créé 370 emplois nelle n'est pas négligeable. nelle n'est pas négligeable. Avac une commune pole forte dispuis 1990, les sectours les «Ces dernières années ant tembre 2015.

dissement des structures. On peut craindre une balsso de l'élevage. Or il assure le maintien du bocage et alimente Pindustrie agro-alimentairo», a présenté la chambre d'agriculture, laquelle conseille d'éla-boration d'un projet agricole local qui prônerait notamment le développement de la vérifé directe et des circuits courts pour une meilleure valorisation des produits-

Environment - Avec neu d'ospaces protégés, concentras dans la valée de Erve, le territoire a néanmoins un bo-cage encore présent, «suscepaugment-, Entre 2001 et 2010. 270 ha ont été consommés dont 78 pour l'habitat.

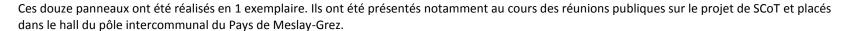
Calendrier - Le diagnostic avant été restitué, le Scott va entrer dans sa deuxième étape jul consiste à l'élaboration du PADO le Plan d'amériagement et de développement durable. Pour ce faire, de mai à décembre des ateliers théma-De janvier à septembre 2014, les bureaux d'études devront établir le document d'orientations et d'objectifs, le DOO. seul document opposable nour une approbation en sec-

T.D.

#### 2.5 - LES PANNEAUX D'EXPOSITION

**Douze panneaux d'exposition** ont été réalisés pour informer la population de l'état d'avancement de la procédure et du contenu du projet de SCoT. Ces panneaux, produits en trois temps (juillet 2013, septembre 2014 et mars 2015), ont porté sur :

- Quatre panneaux produits en juillet 2013 sur les conclusions du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (EIE). Ces panneaux ont porté sur :
  - 1 Qu'est-ce qu'un SCoT?
  - 2 Les grandes caractéristiques du Pays de Meslay-Grez
  - 3 L'offre économique, les transports et les déplacements
  - 4 L'état initial de l'environnement et l'agriculture
- Quatre panneaux produits en septembre 2014 sur la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et de ses grands objectifs. Ces panneaux ont porté sur :
  - 1 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
  - 2 Organiser un développement résidentiel durable à l'échelle du Pays de Meslay-Grez
  - 3 Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale
  - 4 Valoriser le cadre de vie et l'environnement.
- Quatre panneaux produits en mars 2015 sur la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ces panneaux ont porté sur :
  - 1 Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
  - 2 Organiser un développement résidentiel durable à l'échelle du Pays de Meslay-Grez
  - 3 Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale
  - 4 Valoriser le cadre de vie et l'environnement.



Les 6 panneaux lumineux implantés sur les 6 pôles structurants du territoire du SCoT ont relayé l'information sur ces panneaux SCoT.



### Panneaux Diagnostic juillet 2013













### Panneaux Diagnostic juillet 2013



La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez est desservie par le réseau Pégase du Conseil général via 2 lignes régulières.

L'essentiel de la mobilité reste cependant du ressort du véhicule particulier : 8cX des déplacements domicile-travail se font en voiture (1,5% en transports

L'évolution des migrations domicile/travail montre également une augmentation des déplacements vers les agglomérations voisines.

## ) Développer le territoire en respectant le cadre de vie

Le bassin d'emplois et d'établissements est diversifié avec une dominante dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture qu'il convient de conserver.

Le Pays connaît une dynamique de création d'emplois depuis 1990 (+ 370 emplois) et un taux de chômage faible inférieur à la movenne départementale.

Les Zones d'Activités Economiques sont essentiellement situées sur les axes majeurs. Des projets communautaires sont à l'oeuvre afin d'améliorer la cohérence de l'offre.

#### ) Armature territoriale

L'armature territoriale est composée de :

- Un pôle structurant : Meslay du Maine.
- Un bi-pôle intermédiaire : Grezien-Bouère et Bouère.
- Trois pôles de proximité : Villers-Charlemagne, Bazougers et Ballee.

L'objectif est de structurer le futur développement du territoire à travers cette organisation territoriale.











## L'état initial de l'environnement

Le territoire compte de nombreux espaces naturels protegés (site Natura 2000, ZNIEFF, ENS), qui témoigne de la richesse écologique de ces sites.

Le premier enjeu du SCoT en la matière est d'assurer la cohérence entre la préservation de ces espaces et les politiques supra intercommunales. L'enjeu de préservation et de restauration des continuités écologiques est aussi-

Concernant la ressource en eau, le territoire est doté d'une très bonne qualité des eaux, bien qu'inégale selon les communes, et d'une capacité de production d'eau potable supérieure aux besoins. Cependant, il connaît également une vetusté de certaines stations d'épuration et une forte consommation d'eau de la part de quelques entreprises.

En matière de **climat et d'énergie**, le territoire doit faire face à une forte consommation énergétique des secteurs du bâtiment et des transports qu'il est imporant de mieux maitriser. Le territoire dispose également d'un potentiel de développement des énergies renouvelables qu'il convient de favoriser.

Le territoire est, enfin, concerné par divers risques : technologique et naturel. L'enjeu est ici d'améliorer la prise en compte des risques dans la gestion et le développement du

# ) L'agriculture

78 % du territoire est occoupé par l'agriculture. Ce secteur connaît une relative diminution de ses actifs et une augmentation des formes sociétaires.

L'enjeu majeur est d'assurer un renouvellement des exploitations agricoles pour le maintien d'une activité agricole dynamique, ainsi que le maintien de la production laitière sur le territoire,



























## Panneaux PADD septembre 2014



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les objectifs d'aménagement pour les 10 à 20 prochaines années.

Il s'articule autour de 3 orientations issues des enjeux relevés dans le diagnostic:

- Organiser un développement résidentiel durable à l'échelle du Pays de Meslay-Grez
- Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale
- 3 Valoriser le cadre de vie et l'environnement







www.paysmeslaygrez.fr

### Panneaux PADD septembre 2014



- S'appuyer sur le tissu entrepreneurial du territoire pour maintenir la dynamique économique

Păronniser l'activită îndestrielle sur le territoire.

Diversifier le tissu économique local à travers le développement de neuvelles activités tertinires (activités de services, offre de formation, tourisme d'affoires...) et des technologies de l'information et de la communication (raccordement en très haut débit des zones d'activités existantes et futures).

Développer une offre immebilière d'antreprises : petits lots immobiliers (de 100 à 300m²) et bâtiments industriels.

Mettre en ceurre une politique d'aménagement commercial dentrie à l'échelle du SCoT : favoriser le maintien des commerces en centre-bourg et conforter l'affre commerciale structurante sur la commune de Meslay-du-Maine.

Conforter le rôle de l'agriculture et du tourisme sur le territoire

Maintonie la dynamique agricolo du territoire.

S'appuyer sur le potentiel naturel et patrimonial du territoire pour confortur l'activité touristique.









naturels et dynamique de développement

Valler à préserver et gérer durablement les principoux habitets et millour

Allier préservation de l'environnement et développement de l'habitat et des activités économiques.

Rechercher un développement é cono me en espaces agricoles, naturels et forestiers.

Promouvoir une densité de logaments plus importante dans les nouvelles opérations d'aménagement.

- Les éléments paysagers : un support à la qualité du développement du territoire

Conserver les éléments identitaires paysagers du territoire.

Préserver les caractéristiques architecturales.

naturels à fort intérêt écologique.

Impulsor des délimirches de qualité dans les nouvelles opérations d'aménagement : développer des délimirches de type HQE Aménagement ou d'éporache Environnementale de l'Unacienne permettant de mener une rélletion globale et transversale sur les thématiques environnementales et paysagères.

- Se développer en prenant en compte le contexte d'épulsement des ressources

Développer des énergles propres pour un territoire économe et producteur d'énergle.

Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource.

Limitor la production de déchats et renforcer les processus de valorisation.

Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques et nuisances.



Component the foodise manufacture 2001 of 29











# Le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.)



#### Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la partie règlementaire du SCoT.

Il définit des prescriptions et des recommandations paur atteindre les objectifs du PADD (le projet politique du SCoT), sous la farme d'orientations d'aménagement et de pistes d'octions pour accompagner le développement du territoire.

#### Le contenu prescriptif et incitatif du DOO est défini selon les 3 grands axes du PADD :

- Organiser un développement résidentiel durable à l'échelle du Pays de Meslay-Grez
- Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale
- Valoriser le cadre de vie et l'environnement

#### Ce contenu regroupe 42 prescriptions et 24 recommandations

Les prescriptions [PO] Indiquies dans ce document sont des régles d'urbanisme de partée juridique qui s'imposent aux documents d'urbanisme de norme inférieure dont les PLU et les cortes communales. Les recommandations [RO] inscrites dans ce document complètent les prescriptions par des éléments de conseil qui mont pas de partie juridique dans le DOQ, cosamment en raison de l'abrence d'une complétence directe du SCoT sur le filiere concerné (par exemple, dans le domaine des transports raisons.)

Les recommandations sont également utilisées pour apporter des éléments d'information supplémentaires (mesures d'accompagnement, cutili mobilisables...).

Les documents d'urbanisme locaux (PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec le cadre réglementaire du SCoT.

Leur contenu ne doit pas être en contradiction avec les orientations d'aménagement du SCoT.

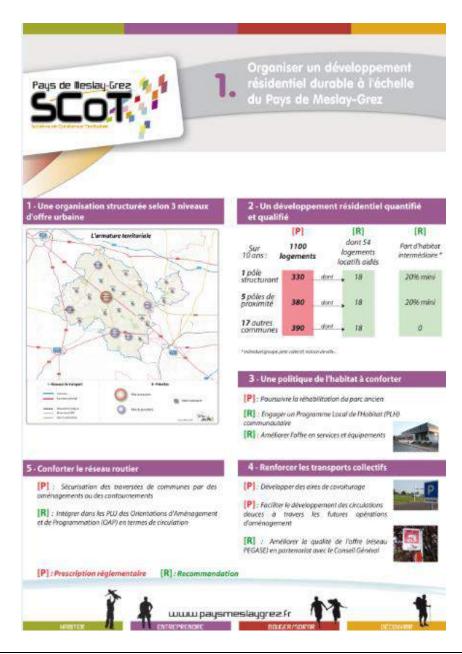




шшш paysmeslaygrez fr

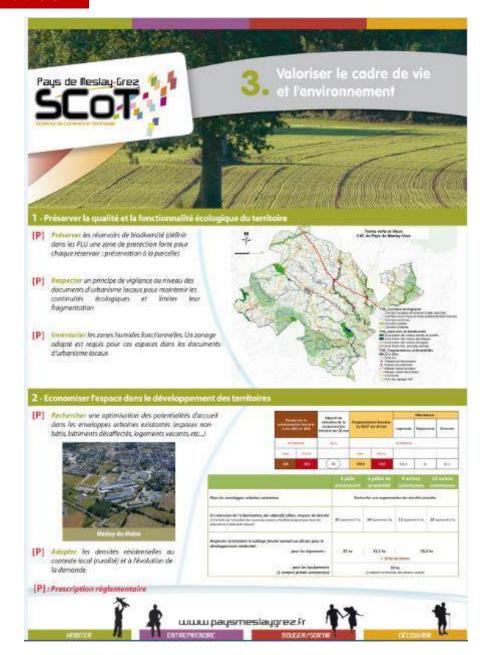






#### Panneaux DOO mars 2015





#### 2.6 - LA DIFFUSION DE BULLETINS COMMUNAUTAIRES D'INFORMATION SUR LE SCOT

Des bulletins communautaires d'information sur le SCoT ont été produits et diffusés au cours des différentes phases de la procédure d'élaboration du projet de SCoT (cf en pages suivantes les supports diffusés). Ces bulletins d'information ont permis :

- d'élargir l'information sur l'état d'avancement du dossier de SCoT, en direction de la population et des 23 communes du SCoT,
- d'inciter la population à venir consulter les documents mis à leur disposition au siège de la Communauté de Communes (Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez), et sur le site Internet communautaire,

vec près de 33 000 ha de terre occupée, soit 78 % de

la surface du territoire, la présence de l'agriculture ne a surrace au territore, la presence de la griculture ne souffre d'aucune contestation.

Mieux, elle est la particularité du territoire : 1 personne active sur 5 est un agriculteur (contre 1 sur 10 de département et 1 sur 33 en France), 10 % de la valeur ajoutée produite sur le territoire sont générés par le secteur

agricole, hors industrie agricolimentaire. Cas chiffres, fournis par la chambre d'agriculture dans le cadre du diagnostic SCOT montrent combien le sedeur agricole marque de son empreinte le Pays de Meslay-Grez.

i aujourd'hui, l'agriculture au Pays de Meslay-Grez est inscrite dans les gènes du territoire, qu'en sera-til demain, lorsque l'on sait que 25 % des agriculteurs sont âgés de 55 ans ou plus, et qu'ils partiront à la retraite d'ici 7 ans.

Ce chiffre de 1 agriculteur sur 4 pose la question du

renouvellement des actifs agricoles et du devenir des A quoi ressemblera une exploitation agricole dans 20 ans ? Aujourd'hui, leur nombre diminue sans cesse 1- 20 %

- d'annoncer la date et le lieu des réunions publiques animées.









d'énergie à partir de déchets de l'agro-alimentaire est-elle économiquement viable ? Le volet "agriculture" du schéma de cohérence territorial se

devra d'apporter des éléments de réponses à ces questions et de fixer les objectifs à atteindre d'ici à 2025.



Source: bulletin communautaire n°10, décembre 2013

s de 80% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture contre 1,5 % en transports collectifs. Ces déplacements travail-domicile vers les

mérations voisines sont en augmentation.

Une démographie influencée par l'extension de

e nombre d'habitants croit régulièrement depuis 20 ans, mais c'est à l'ouest du territoire que l'augmentation mest la plus forte. La dynamique de croissance de l'agglomération lavalloise influe fortement sur le

développement du territoire, en particulier à l'ouest d'un axe La Bazouge-de-Chémeré / Villiers-Charlemagne La construction d'habitations accompagne cette dynamique

(+ 856 logements en 10 ans). Ces facteurs conjugués ont permis l'accueil de nouvelles populations, plus jeunes.

Enjeux : Maintenir voire développer l'offre commerciale, structurer l'offre des services de proximité et anticiper les

Une offre d'équipements cohérents e territoire possède une offre de commerces adaptée et cohérente. L'offre de santé est satisfaisante mais fragile. Les services





#### LE TRI SÉLECTIF SIMPLIFIÉ

A compter du 1er Février 2014, le tri sélectif des ordures ménagères évolue: emballages plastique, métal et carton, ainsi que papiers, journaux et magazines seront collectés dans le même conteneur

Mais qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas de moins trier, bien au contraire ! Avec cette nouvelle méthode de collecte qui simplifie les modalités de tri au quotidien, la collectivité compte sur une participation plus forte de tous les résidents du territoire.



A noter: Ce nouveau fonctionnement est rendu possible grâce aux évolutions de méthodes de tri dans les centres spécialisés, qui effectueront la séparation des deux types de produits.

#### DES "TAMBOURS" POUR LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS

La mise en place des conteneurs semi- Prochainement, des tambours viendront



nterrés sur l'ensemble des espaces d'apports volontaires a permis de rationaliser et d'optimiser la collecte des ordures

couvrir les trappes d'accès. Ce dispositif autorisera le dépôt de sacs

d'une contenance maximale de 80 litres. Il préfigure des aménagements nécessaires à la mise en œuvre d'une politique plus incitative. (voir journal Info.point Com de décembre 2013)

#### UNE MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE À partir du 1er janvier 2014, le C.L.I.C du pays de Meslay-Grez intègre la Maison Départementale de l'Autonomie

Conseil général de la Mayenne ouvre la propose, gratuitement, ses services de Maison départementale de l'autonomie, guichet unique d'accueil des personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.

Par sa mission d'accueil, d'information, de conseil, d'évaluation médico-sociale et par un accompagnement spécialisé, elle met en œuvre les prestations et les aides financières et apporte des réponses adaptées aux personnes et à leurs proches. Elle coordonne les acteurs institutionnels et professionnels qui œuvrent auprès de ces demières

Pour faciliter les démarches des usagers, le La Maison départementale de l'autonomie proximité aux usagers sur l'ensemble du territoire départemental.

> aison départementale de l'autonor 16 rue Albert Einstein - CS 10635 53006 LAVAL cedex Tél: 02 43 677 577 Fax: 02 43 67 75 98 Courriel: mda@cg53.fr

Permanences : Grez-en-Bouère : Mardi matin Meslay-du-Maine : Mercredi après-midi Vendredi matin

- Déchets Ménagers
- LE SCOT Diagnostic
- CLLC Pôle santé
- Opération Habitat

#### (SCoT) LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE L'exposition itinérante

du diagnostic

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Composée de 4 visuels reprenant les grandes lignes du diagnostique du territoire autour des thèmes de la démographie et des équipements, du transport et des déplacements. et l'environnement et l'agriculture, cette exposition parcours les communes pôles du Pays de Meslay-Grez. Un livre ouvert pour recueillir les remarques des habitants, accompagne l'exposition.



Villiers-Charlemagne du 13 au 27 décembre 2013, Grez-en-Bouère du 6 au 18 janvier 2014, Bouère du 20 au 31 janvier 2014, Meslay-du Maine du 3 au 14 Février 2014.

Le rapport final du diagnostic est également sur

www.paysmeslaygrez.fr/scot









Source : bulletin communautaire n°10, décembre 2013





#### LGV

Les ouvriers s'installent sur le territoire.

Depuis quelques mois déjà, le pays de Meslay-Grez accueille de nouveaux résidents "temporaires". En effet, les équipes du chantier de la LGV élisent à tour de rôle domicile près des bases principales que sont Sablé et Louverné, mais aussi Louvigné. Un aubaine pour les loueurs de meublés, les terrains de camping mais aussi les commerces locaux. La communauté de communes . en relation avec la SNCF, et le groupe Eiffage Rail, loue 10 chalets (Bouère et La Chesnaie) nour près de 2 années Les mobil homes qui seront installés d'ici no- | taire en faveur de la mise en œuvre d'un SCOT vembre 2012 à La Chesnaie devraient | Depuis, l'appel d'offre auprès des cabinets d'études spécialiste de l'urbaaussi trouver preneur. Une autre entreprise, DLE, héberge son personnel en camping (La Chesnaie et Villiers) et loue un bâtiment "artisan" à Bazougers pour la durée de leur intervention, au minimum 6

#### Nouveau look pour le site Internet...

L'actuel site internet de la communauté



de commune a été lancé en juin 2006. Après 6 années de fonctionnement, le temps était venu luer. Plus d'infor-

mations, plus d'interactivité, plus souple de fonctionnement, sa mise en ligne est prévue pour fin septembre.



#### Orientation du territoire

Le schéma de cohérence territorial (scot) du Pays de Meslay-Grez au stade du choix du prestataire.

Conséquence du Grenelle de l'environnement , la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) dite Grenelle II, imposera en 2017 des res-I trictions importantes en matière d'urbanisme pour les communes non couvertes par un SCOT (instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000).

Conscients de la nécessité de mettre en cohérence, à l'échelle du territoire, les politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, et de maîtriser l'aménagement du territoire dans un souci de développement durable, les élus du Pays de Meslay-Grez ont dès 2010 réfléchis à l'opportunité d'un tel document d'urbanisme. La guestion a été tranchée le 18 octobre 2011 par un vote à l'unanimité du conseil communau-

Le 19 juillet dernier, deux cabinets étaient auditionnés par un jury composé d'élus, de techniciens de la communauté de communes et de représentants des services de l'état.

Le cabinet choisi commencera à intervenir 2ème semestre 2012 pour un processus qui pourrait s'achever dans 3 à 4 ans, calendrier généralement observé pour les collectivités déjà engagées dans cette démarche. Des années nécessaire à la concertation, la négociation, la discussion pour déterminer l'avenir du Pavs de Meslav-Grez.

#### Qu'est-ce qu'un S.C.O.T.

Les SCOT ont remplacé en 2001 (en application de la loi du 13 décembre 2000 dite loi SRU), les anciens schémas directeurs.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en oeuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), et des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal

Pour plus d'information sur les SCOT : www.developpement-durable.gouv.fr natique Planification territoriale

Source: bulletin communautaire, août 2012





### SCoT du Pays de Meslay-Grez

Le diagnostic de territoire présenté au conseil communautaire et au conseil de développement.

Après la validation en 2003 par le préfet du péri- réalité et que cette vision à l'instant T était partagée mètre sur lequel devra s'appliquer le SCoT (le pays par tous. de Meclay-Grez actuel), les hureaux d'études SIAM

et AFCE, ainsi que la chambre d'agriculture ont. La prochaine étape, qui consiste à définir le Projet et AFCE, ainsi que la chambre d'agriculture ont : La prochaine étape, qui consiste a desinir le Projet cojectits qu'elle se donne en mattere d'habit planché" sur le dossier. De nombreuses bases de d'aménagement et de développement durable du tat, de developpement economique, d'agridonnées ont été consultées et les 23 maires des Pays de Meslay-Grez, est désormais lancée, il sera cuture, de deplacement, d'environne



Le diagnostic aborde le territoire sous trois axes : un aspect socio-économique, un état environnemental et la situation agricole.

Cette présentation a permis de s'assurer que la photographie proposée du territoire reflétait bien la

Définition d'un périmètre par le

El Diagnostic et definition des enjeux Analyse du territoire pour définir les objec-

Le SCoT en 6 étapes

☐ Le Projet d'Aménagement et de ent Durable (PADD) engage la Communauté de Communes sur les alors question de faire des choix pour répondre aux et de loisirs.

> ☐ Le document d'orientations générates, definit les presonptions permettant la

☐ L'approbation du SCoT et développement de l'habitat ? Comment favori-Accomplissement de la procédure adminisser le développement économique dans un contrative : enquête publique, délibération de la Communaute de Communes approuvant le texte de mutations profondes des industries de production, de l'agriculture, de l'industrie et socument.

La mileo en couvre du SCoT Comment organiser les déplacements de plus en La Communauté de Communes devra assurer le suivi et l'application du 50oT qui Comment prendre en compte les exigences dot être réexamme au moins tous les 10



www.paysmeslaygrez.fr/scot

GDF SUEZ choisi Meslay-Grez pour être son premier "Territoire à Énergie Positive" de France.

roblématiques soulevées par le diagnostic

Quel role jouera demain notre territoire ?

Comment concilier dynamiques démographiques

d'émergence de nouveaux secteurs d'activité ?

plus nécessaires ?

Le pays de Meslay-Grez est deve- l'acte III de la décentralisation ainsi qu'à la . Utiliser l'énergie comme vecteur de nu territoire pilote en matière de transition énergétique. "Territoire à Energie Positive" (TEPOS).

pouvoir expérimenter sur un territoire une tique territoriale GLOBALE autour des thédémarche permetant d'engendrer une matiques de production d'énergie renouvepuvant sur le vecteur ENERGIE.

communes qui doit faire face aux engagements environnementaux croissants, à

Les deux viennent de s'associer . Réduire la dépendance énergétique D'un côté, GDF-Suez souhaite pour mettre en place une stratégie énergémobilité. Les objectifs seraient de :

De l'autre, la communauté de . Metre en lumière le territoire autour d'une démarche territoriale vertueuse fédératrice et pionnière

développement économique

GDF-Suez en France, sera l'objet de nouvelle dynamique répondant aux enjeux lable, efficacité énergétique, de sobriété toutes les attentions. D'ailleurs, la signature économiques et sociaux locaux en s'ap-énergétique, de flux énergétiques et de de la convention à intervenir verta la présence de Mme la Préfète et de Jean Arthuis, mais aussi du staff de GDF-Suez.

Source: bulletin communautaire, juin 2013



# KOM **2** KOM

le complément d'informations du Pays de Meslay-Grez

#### LESCOT

## UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMUN POUR les 23 COMMUNES

Parce qu'il est nécessaire d'anticiper au mieux les évolutions des modes de vie, les changements des lieux d'habitat, de travail, de loisirs...

Parce qu'il est important de faciliter la vie des habitants partageant un même territoire, d'encourager un développement économique respectueux d'un cadre de vie harmonieux et durable, les 23 communes regroupées aujourd'hui dans l'intercommunalité ont choisi de bâtir ensemble un schéma de cohéles 20 prochaines années.

#### L'avenir du Pays de Meslay-Grez sur plan.

C'est fin 2011, à la suite d'une présentation réalisée en conseil communautaire par les services de la Direction Départementale du Territoire (DDT), que les élus ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'un

la Communauté de communes du d'élaborer ce schéma en toute Pays de Meslay-Grez.

Un schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du rence territoriale (SCOT) pour territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. L'élaboration d'un tel document est longue, compter environ 3 ans, et nécessite de nombreuses réunions de concertation.

#### Concertation

Afin de rénondre aux evigences de SCoT sur la totalité du territoire de la loi en matière d'urbanisme, et transparence, le Pays de Meslay-Grez se fixe l'objectif d'une communication importante avec les habitants, les associations locales et les personnes nées. Cette concertation sera organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet du SCoT.



# Pôle Santé

## Les premiers coups de pioche ont été donnés en novembre

Cinq ans après que le Pays de Meslay-Grez ait été reconnu comme zone déficitaire en médecins généralistes, selon différents critères établis en 2007, les premiers coups de pioche ont été donnés fin novembre à Grez en Bouère comme à Meslay du Maine.



La rue de la libération, à Grez en Bouère, changera d'apparence.



Source: bulletin communautaire, juillet 2012





Le 16 Avril dernier, les cabinets SIAM, AFCE, ainsi que la Chambre d'Agriculture de la Mayenne présentaient aux élus du conseil communautaire et au conseil de développement leurs diagnostics respectifs, point de départ essentiel en vue de l'élaboration du SCoT.

SCoT, c'est proposer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et définir les prescriptions et actions qui permettront de le mettre en œuvre.

Ce projet de territoire est une véritable vision à long terme de ce que sera le Pays de Meslay-Grez dans l'avenir, voulu et décidé par les élus, et plus largement partagé par toute la population. Une large consultation accompagne en effet cette démarche, notamment au travers de l'enquête publique qui sera proposée au public



Après la validation en 2003 par le préfet du périmètre sur lequel devra s'appliquer le SCoT (le pays de Meslay-Grez actuel, NDLR), les bureaux d'études SIAM et AFCE, ainsi que la chambre d'agriculture ont "planché"

Consultez le rapport final du diagnostic sur www.paysmeslaygrez.fr/scot

S'engager dans une démarche de sur le dossier. De nombreuses bases de données ont été consultées et les 23 maires des communes rencontrés. Le diagnostic aborde le territoire sous trois axes : un aspect socioéconomique, un état environnemental et la situation agricole.

> Cette présentation a permis de s'assurer que la photographie proposée du territoire reflétait hien la réalité et que cette vision à l'instant 't' était partagée par tous.

> La prochaine étape, qui consiste à définir le Proiet d'aménagement et de développement durable du Pays de Meslay-Grez, est désormais lancée. Il sera alors question de faire des choix pour répondre aux problématiques soulevées par le diagnostic : Quel rôle jouera demain notre territoire ? Comment concilier dynamiques démographiques et développement de l'habitat ? Comment favoriser le développement économique dans un contexte de mutations profondes des industries de production, de l'agriculture de l'industrie et d'émergence de nouveaux secteurs d'activité ?

> Comment organiser les déplacements de plus en plus nécessaires ? Comment prendre en compte les exigences environnementales dans un contexte de développement ?

- LE SCOT Diagnostic
- Pôle santé
- Opération Habitat
- Composter, pailler...

......

### LES 6 ETAPES DU SCoT

- Définition d'un périmètre par le
- Diagnostic et définition des enieux Analyse du territoire pour définir

les objectifs communs.

- Le Projet d'Aménagement et de Développement (PADD) engage la Communauté de Communes sur les objectifs qu'elle se donne en matière d'hahitat de développement économique, d'agriculture, de déplacement, d'environnement et de
- Le document d'orientations générales définit les prescriptions permettant la mise en œuvre du PADD.
- L'approbation du SCoT Accomplissement de la procédure administrative : enquête publique, délibération de la Communauté de Communes approuvant le document
- La mise en œuvre du SCoT La Communauté de Communes devra assurer le suivi et l'application du SCoT qui doit être réexaminé au moins tous les 10 ans



Source: bulletin communautaire, mai 2013



# Aménagement du territoire

# Aménagement du territoire

#### Notre territoire à l'horizon 2035

# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PARRA)

Véritable projet politique du territoire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime les enjeux du développement et des aménagements pour les 20 prochaines années. Il doit anticiper sur la place du territoire aux côtés des applomérations de Laval, d'Evron, de Château-Gontier et de Sablé-sur-Sarthe.

résenté aux habitants du Pays de Meslay-Grez le 23 des le phénomène de périurbanisation a contribué à l'accraissement dessier, cette nouvelle étape du Schéma de Cohérence l'accrains l'ait suite au diagnastic de la situation sociacerritorial fait suite au diagnastic de la production de les habitants du Pays de Meslay-Grez.

La question du développement des transports collectifs revêt un caractère particulièrement complexe aux vues des caractéristiques du territaire (très faible densilé de population et réseau raulier finement maillé).

#### Attractivité et dunamisme économique, les grands enseignements du diagnostic

e diagnostic a révélé les atouts sur lesquels le territoire de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez peut s'appuyer pour assurer un développement de qualité.

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est un espace attractif pour les habitants des agglomérations vaisines (en particulier Laval à l'avest du territoire) : attractivité résidentielle, cadre de vie de qualité et bonne accessibilité (routière).

L'altractivité résidentielle et la craissance démographique ont engendré, depuis le début des années 2000, une hausse de la demande en legoments. Ce dévoloppement résidentiel s'accompagne d'une dynamique économique construite autour de l'agriculture et de l'industrie locale.

#### Les enjeux du SCoT pour le territoire du Pays de Meslay-Grez

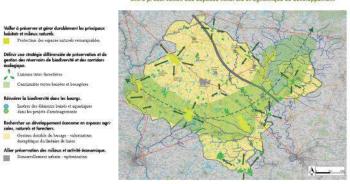
es travoux menés en phase de diagnostic ont permis de dégager les grands enjeux. Ils sont révélateurs d'un territoire aujourd hui incontronté aux préoccupations énergétiques (rareté et cherté) et aux enjeux de préservation des sepaces naturels et apricoles. La politique engagée se devra de répondre d'hois grands objectifs :

- Concilier le développement local et ses relations avec les agglomérations voisines.
- Assurer un développement résidentiel et économique compatible avec la protection des espaces naturels et le maintien de son agriculture.

- Conforter son accessibilité en améliarant l'affre de transport

#### Assurer l'équilibre du territaire :

#### Entre préservation des espaces naturels et dynamique de développement



6

# Un plan d'actions décliné en 3 thématiques

#### Organiser un développement résidentiel durable à l'échelle du territoire



développement doit répondre à l'augmentation démographique prévisible (17 400 habitants dans le Pays de Meslay-Grez en 2035).

Il favorisera le développement de la commune pôle de Meslaydu-Maine avec la construction de 30% des nouveaux logements du territoire sur cette commune, renforcera le rôle et le poids des pôles de proximité de Ballée, Bazougers, Bouère, Grez-en-Bouère, Villiers Charlemagne et devra conforter les bourgs et

Il s'agira également de maintenir et pérenniser l'offre de proximité en matière d'équipements, de services et de covoilurage, modes doux et amélioration du réseau routier commerces du territoire.

Le maintien de l'attractivité résidentielle se fera à travers une programmation en logements maîtrisée (118 logements programmés par an) et rééquilibrée sur les communes les mieux équipées et les mieux desservies. L'accent sera mis sur l'améliaration des conditions de confort et la réhabilitation des logements anciens plutôt que le développement de zones pavillonnaires, gourmandes en ressources foncières.

#### Pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale



e développement des activités économiques du territaire s'appuiere sur les 6 pôles existants, avec une fourtier et d'urritaire s'appuiere sur les 6 pôles existants, avec une fourtier l'offre commercial et urcurante sur la commune de architecturele, raccordement en très haut débit des zones Meslay-du-Maine. d'activités existantes et futures).

Le maintien de la dynamique agricole du territoire est fondemental, et l'activité fouristique devra 3 appuyer sur le lots immobilière d'entreprises faite de petits lots immobilière de 100 à 300 m²) et bâtiments industriels, ainsi

### Valoriser le cadre de vie et l'environnemen



absorption de l'augmentation démographique (besoin de logements) et la croissance de l'activité économique (besoin de foncier) devront se faire en veillant à préserver l'environnement et gérer durablement les principaux habitats et milieux naturels à fort intérêt écologique, à conserver les caractéristiques architecturales et paysagères du territoire, tout en étant économe en espaces agricoles, naturels et forestiers

Intégrer les normes de type HQE pour les constructions nouvelles comme anciennes, développer des énergies propres pour un territoire économe et producteur d'énergie,

encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource, limiter la production de déchets et renforcer les processus de valorisation, telles sont les mesures environnementales prévues dans le projet.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans son intégralité sur www.paysmeslaygrez.fr



Source: bulletin communautaire n°11, janvier 2015

### 2.7 - L'ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES

Deux réunions publiques ont été organisées au siège de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez:

- le mardi 23 septembre 2014 2010 à 20H30,
- le lundi 02 mars 2015 à 20H30.

L'information sur la date et le lieu des réunions publiques a été diffusée notamment via le site internet de la Communauté de Communes et la presse locale. Les 6 panneaux lumineux implantés sur les 6 pôles structurants du territoire du SCoT ont également relayé les informations : dates et lieux des réunions publiques.

L'objectif des élus était de présenter au cours de ces réunions publiques les grandes lignes du projet de SCoT (à travers les objectifs du PADD et les règles du DOO).

Ils se sont basés sur une projection Power Point réalisée et présentée par le bureau d'études chargé d'élaborer le SCoT.

91 diapositives ont ainsi été commentées au cours de ces deux réunions publiques pour engager le débat avec le public présent.

L'exposé de septembre 2014 a été structuré en quatre temps :

- 1 Les défis du SCoT et la démarche d'élaboration
- 2 Les principales caractéristiques du territoire
- 3 Quels devenirs pour le Pays de Meslay-Grez?
- 4 Echanges de points de vue et questions

L'exposé de mars 2015 a été structuré en deux temps :

- 1 Le SCoT et le DOO2 Le projet de SCoT.
- 2 Le projet de DOO





Études, animation et coordination pour l'élaboration du SCoT du Pays de Meslay - Grez

# Réunion publique



L'auditoire des réunions publiques était composé d'habitants du territoire, d'élus locaux, de représentants d'associations locales. La mobilisation a été relativement importante sur ce type de dossier qui reste de manière générale peu mobilisateur malgré les moyens mis en œuvre en termes de concertation : près de 90 participants répartis entre les deux réunions publiques (une quarantaine de personnes le 23 septembre 2013 et près d'une cinquantaine de personnes le 02 mars 2015).

Chaque réunion publique a été animée par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Un appui technique a été assuré par le bureau d'études en charge de l'élaboration du SCoT (préparation des supports de présentation pour engager les débats avec la population, sous la forme de fichiers Power Point vidéoprojetés).

### Réunion publique SCOT

Le 02/03/15 à 20:30



Nouvelle étape du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) planifie les enjeux du développement et des aménagements du Pays de Meslay-Grez sur les 20 prochaines années. Il fait suite aux 2 précédentes étapes que sont le diagnostic de la situation socio-économique, environnemental, et agricole du territoire, et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

La présentation de ce projet, effectuée par le cabinet d'études SIAM, permettra aux habitants d'entrevoir les contours de leur futur cadre de vie, et les orientations qui devraient être prises.

RDV à 20h30 dans la salle l'Amphi du Pôle Intercommunal.

#### www.paysmeslaygrez.f

Les échanges avec les participants ont donné l'occasion au Président de la Communauté de Communes de préciser le projet de SCoT sur certains points, de justifier la position des élus, de prendre en compte certaines remarques dans le dossier de SCoT.

L'association Entre Bellebranche et Taude, basée à Saint-Brice et représentée par plusieurs personnes au cours de la réunion publique du 02 mars 2015, avait transmis préalablement au Président de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez un document intitulé « PADD associatif » (16 pages) en date du 23 janvier 2015 (et un additif le 26 février 2015). Ce document a été examiné en Bureau communautaire le 16 février 2015.

Au cours de la réunion publique du 02 mars 2015, le Président de la Communauté de Communes a pu préciser l'évolution du projet de SCoT par rapport à différents points développés dans le PADD associatif : une réduction de la consommation de l'espace de 31 % inscrite dans le projet de SCoT, une perspective d'évolution démographique réajustée, la prise en compte de différentes remarques sur le volet environnemental.

Ainsi, les remarques suivantes contenues dans le volet environnemental du PADD associatif ont été prises en compte dans le projet de SCoT :

- Prise en compte des ZNIEFF2 et des abords immédiats des réservoirs de biodiversité pour l'élaboration des corridors écologiques.
- Actualisation de l'Inventaire des ZNIFFF.
- Définition d'une protection du bocage en fonction de son intérêt.
- Prise en compte des éléments aquatiques et humides pour définir les corridors écologiques.

Concernant le schéma départemental des carrières, il a été pris en compte par l'intégration d'une recommandation dans le DOO visant à faire cohabiter harmonieusement l'installation d'une carrière avec son milieu environnant.

# Objectif 17 400 habitants en 2035

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, document d'urbanisme à l'échelle intercommunale, une réunion d'information a eu lieu pour présenter les objectifs d'aménagements pour les 20 prochaines années. Ils s'articulent autour de 3 thèmes.

En matière d'habitat, l'objectif sera d'organiser un développement résidentiel durable. Le PADD préconise le développement de la commune pôle, Meslay-du-Maine, et de programmer 30 % de nouveaux logements. Il est prévu de conforter les bourgs et villages et de programmer une offre foncière adaptée pour poursuivre le développement des villages.

Autre priorité, la mixité sociale et la solidarité territoriale. Cet objectif passera par la réhabilitation des logements anciens, la diversification de l'offre des logements, la pérennisation de l'offre en équipements et services et le maintien de l'attractivité résidentielle à travers une programmation en logements maîtrisée de 118 logements



par an. Une perspective démographique a été annoncée: 17400 habitants en

### Autre objectif: l'emploi

Enfin, le PADD préconise d'encourager de nouvelles pratiques de déplacement en mettant en place une offre de transports en commun et le favoriser l'offre commerciale.

En matière d'économie, la structuration économique du Pays qui devra s'appuyer sur de limiter les extensions les pôles économiques exis-

La collectivité devra également miser sur le développement des entreprises industertiaires, l'amélioration de la couverture haut débit et très haut débit, le maintien des commerces de proximité et

En matière d'agriculture et de tourisme, le PADD propose urbaines sur les terres agricoles. Un objectif de création de 800 emplois est prévu sur la durée du Scot.

Une exposition va prochaitrielles, de nouvelles activités nement circuler sur le terri-

scène du 27 février au 22 mars.

ntera sur senter La de Plerre médiens. tations de

I de Gray, selui-ci de ir dormir. reillie par

ruit et ses

ière de la 1 lumière es qu'elle lement la

décors.

Ce vendredi, à 20 h 30, salle du Falec, collège Saint-Joseph, Autres dates : samedi 28 février, à 14 h et 20 h 30, dimanche 1er mars, à 14 h, vendredi 6, à 20 h 30, samedi 7, à 14 h et 20 h 30, dimanche 8, son hô- à 14 h, vendredi 13, à 20 h 30, saxar M. Tri- medi 14, à 14 h et 20 h 30, vendredi 20, à 20 h 30, samedi 21, à 14 h et 20 h 30, et dimanche 22, à 14 h. Renseignements auprès de Jacques Maret au 02 43 98 76 66,

### Scot : présentation du document d'orientation et d'objectifs

Réunion publique lundi 2 mars, 20 h 30, Pôle intercommunal, 1, voie ie de ma- de la Gulternière. Organisateur : Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.



# Scot : présentation du document d'orientation et d'objectifs

Réunion publique lundi 2 mars, 20 h 30, Pôle intercommunal, 1, voie de la Guiternière. Organisateur : Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.



# 2. LES PARTENAIRES ASSOCIES A LA PROCEDURE



# 1 - L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES (CONFORMEMENT AU CODE DE L'URBANISME)

Par délibération en date du 18 octobre 2011 engageant la procédure d'élaboration du SCoT, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a décidé conformément au Code de l'Urbanisme :

- d'associer les services de l'Etat à la procédure (articles L 121.4 et L 122.6 du Code de l'Urbanisme),
- d'associer les personnes publiques autres que l'Etat qui en auront fait la demande (articles L 121-4 et L 122-7 du Code de l'Urbanisme). Ainsi le Conseil Régional, le Conseil Général, les chambres consulaires ont été associés à l'élaboration du projet de SCoT.

A chaque étape clé de la procédure, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a souhaité prendre l'attache des Services de l'Etat et des organismes intéressés.

Outre la présentation en réunion PPA (Personnes Publiques Associées) des travaux et des échanges directs avec les partenaires publics, chacun a pu formaliser des observations par courrier ou mail sur la base de documents transmis postérieurement aux séances de travail.

Les Personnes Publiques Associées ont été invitées à 3 réunions :

- 16 avril 2013 : présentation du diagnostic stratégique et de l'état initial de l'environnement.
- 26 novembre 2013 : présentation d'un projet de PADD.
- 19 janvier 2015 : présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).



Sent - 12" 3-10018102851

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DEUBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

#### SEANCE DU 18 OCTOBRE 2011

L'an deux mil oraz le dix huit eclobre à 20430, les délégués de la Communauté de Communes du Paya de Mesian-Grez également convoqués, se sont réunts en séance ordinaire, à la colle : « Amobé » au Pôle Interne Communauté de Communes du Pays de Mesley-Grez, sous le Présidence de Monsieur BOUVET Norbert, Président.

Étalent présents : Mossieurs BOUVET Norbert -- CHERRUAULT Lucien -- CLIVIER Jean-Pierre -- DUBOIS Louis -- HUET Denisi -ERBRITA GROBERTS. PRIPARATE SELVICE I PRODUCE I PRODUCE I PRODUCE I CONTROL L'ORIGINA DE PRODUCTION DE L'ARROCA CONTROL PRIPAGE L'ALVOUE CIVILIDE — TOLAZZI BINDO CARROCO PRODUCE I PRODUCE COTTEREAU Michel — BOULAY Dider — GELINEAU Gabriel — FERRAND Georges — BELLAY Jean-Louis — GEUROND Dider — LE ROUX Patriol. — POULAIN Jean-Mare — BOUROADS André — FOUCAULT Roland — BOUSSEAU André — ABAFOUR Michel — LE ROUX Patriol. — POULAIN Jean-Mare — BOUROADS André — FOUCAULT Roland — BOUSSEAU André — ABAFOUR Michel — BOIZARD Barrerd - BRÉHIN Jean-Claude - BUCHOT André - Mesdamas RAPIN Yvetina - MCRAND Marie-Claude - PERTHUE Marie-Henriotte - LAUNAY NoBite - GAUTIER Huguette - MONNERET Françoise

Abbiesda seconde : LANGLOIS Guetore - LELIEVRE Emmirruei - SALIVAGE Philippe — HOUDU Mercel - BOULAY Christien — ROCTON André — CALEMARD DU GENESTOUX Patrick - HOUDAYER Fernand -

#### Exposé du Président :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT: LA MAYENNE

Schéma de Cohérence Territoriale

(Scot)

Mombre de membres en exercica : 34

Nombre de membres présents : 32

Date de convocation : 13/10/2011 OBJET: Elaboration d'un

Mombro de votants

La achiéria de cohérence temboriele (SCoT) sit un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, jes orientations fondementaiss de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équillore entre zones urbaines, industrialies, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré per le loi SRU du 13 décembre 2000, il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCOT aux articles (... 122-1 et sulvante.

displacements. Le code de Turbanisme (se le rigime des SCOT sux articles L.122-1 et suivents.

In article du projet de la Greende II compilée les objectifs des SCOT (insis que des Plan local d'urbanisme PLU) et cartes
communates): cos plans, cartes et schémas doivent contribuer à réduirs le consomment es especia, fette contre la prétrament properties en la commence de la compilée de la commence de la compilée de prétrate de la commence de la commence de la compilée de la commence de la compilée de la compilée de la commence de la compilée des la compilée de la compilée

l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1er juitet 2002, ou une zone naturelle, cette règle s'appliquant à toutes les communes à compter du 1er janvier 2017.

La Consell Communautaire, dans le cadre de l'éleboration de son budget 2011 a souhaité réfléchir à l'utilité de cet outil pour le territoire et l'harmonisetion de son développement

- Considérant, qu'il est nécessaire de mattre en cohérence les politiques sectorialies d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de melitriser l'aménagement du territoire dans un souci de développement durable, afin de répondre notamment aux objectifs fixés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie économie/habitat validée lors du Conseil Communautaire du 20 septembre 2011.
- Vu les dispositions du code de l'urbanisme, et notamment son article L.122-4;
- Vu la délibération du Syndicat Intercommunal du Pays du Maine Angevin en date du 20 décembre 2011 proposant de retenir le périmètre du Syndicat Intercommunal du Pays du Maine Angevin en tant que périmètre pour un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Vu l'arrêté préfectoral nº 2002-P-1204 du 28 juin 2002 portant fixation du périmètre du SCoT du Syndicat Intercommunal du Pays du Maine Angevin;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-P-2116 du 29 décembre 2003 transférant le périmètre du SCOT du Syndicat Intercommunal du Pays du Maine Angevin à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ;

### Après avoir entendu l'exposé du Président, et après en en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'engager l'étaboration d'un SCoT sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mealay-Grez,
- Décide d'associer à cette démarche les services de l'État, le Département et la Région, ainsi que les autres personnes publiques qui feront la demande,
- Décide de convenir que l'élaboration du projet sera faite en partenariat et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés,
- Damande que, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme, que la Direction Départementale des Territoires soit mise gratuitement à la disposition de la Communauté de Communes, afin d'apporter son assistance à l'élaboration du Sco'l'.
- Décide afin de financer les études nécessaires à cette élaboration
  - De soilletter la Région dans le cadre du fonds régional d'étutes pareix.

    De soilletter l'État pour la dotation generale de decembrais
  - exceptionnels a pour les SCoT, la pubvéhisé POP 859671 Wildlau CC 1 100001 100F terr dominante rurale qui s'engagent dans l'étaboration d'un SCoT.

Fait of deliber les four, mainten dite, Pour extract gottetil Bull

Réception par le préfet : 08/11/2011 Publication : 08/11/2011

> Pour l'Autorité Compétente Norbert BOUVET

### 2 - LES RESULTATS DE CETTE DEMARCHE D'ASSOCIATION

#### 2.1 - DES NOMBREUSES REUNIONS DE TRAVAIL

De nombreuses réunions de travail ont été organisées depuis le début de la procédure (plus d'une cinquantaine de réunions) :

- Des commissions thématiques en seconde phase (élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables -PADD) et en troisième phase (élaboration du DOO –Document d'Orientation et d'Objectifs).
- Des réunions de travail avec les élus (Bureau Communautaire).
- Des réunions associant les personnes publiques au cours de chacune des phases pour l'élaboration du projet de SCoT.
- La rencontre de chacune des 23 communes en début de procédure.

Ces travaux ont nourri de nombreux échanges et débats entre élus locaux, techniciens de divers organismes.

Chacun a pu apporter sa contribution à l'élaboration des différentes pièces du SCoT, à travers des remarques en réunions de travail, des courriers ou messages électroniques présentant des observations, des suggestions pour faire évoluer sur le fond le projet de SCoT.

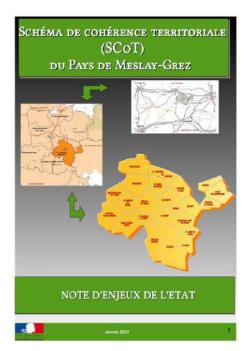
Le projet de SCoT tient compte des résultats de cette concertation.

#### 2.2 - LA CONTRIBUTION DES SERVICES DE L'ETAT

La contribution des services de l'Etat s'est exprimée à travers :

- un Porter à Connaissance transmis au président du SCoT en début de procédure (08 février 2013) rappelant diverses réglementations à prendre en compte dans le projet de SCoT ;
- une note d'enjeux sur le territoire du SCoT accompagnant le Porter à Connaissance de l'Etat;
- différentes interventions au cours de réunions d'association suivies de contributions écrits transmis au Président du SCoT.

Le Porter à Connaissance de l'Etat a été mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez conformément au Code de l'Urbanisme.



## 3. CONCLUSION

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a respecté l'ensemble des modalités de concertation qu'elle s'était fixé lors de la délibération du 18 octobre 2011. En outre, elle a mis en place les conditions nécessaires pour élaborer le SCoT dans le cadre d'une démarche participative.

L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un acte majeur de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Il porte un Projet de Territoire pour les 20 prochaines années. Les grands objectifs affichés dans ce document guideront les politiques publiques à mettre en œuvre ou à poursuivre par la Communauté de Communes.

L'importance de ce document pour la Communauté de Communes et l'intérêt porté par les partenaires publics à cette démarche se sont notamment traduits :

- par une bonne mobilisation des acteurs locaux tout au long de la procédure, dans le cadre de réunions de travail ;
- par la mise en œuvre d'une large communication sur le dossier SCoT : de nombreux moyens ont en effet été engagés par la Communauté de Communes pour informer la population et les élus de l'évolution du dossier et pour les inviter à de nombreuses reprises à s'exprimer sur le contenu des documents produits.

L'ensemble des modalités de cette concertation a été mis en place afin de garantir à tout citoyen l'accès aux documents tout au long de la procédure.

La demande d'information auprès la Communauté de Communes a été occasionnelle.

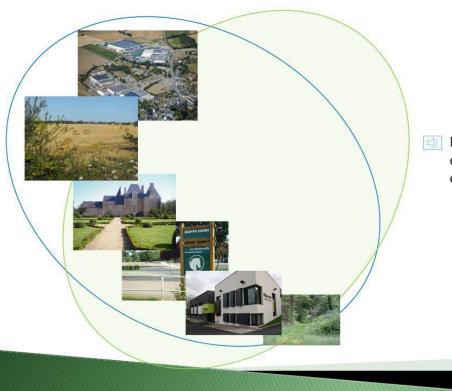
Sur une participation contributive des habitants, peu d'observations ont été inscrites dans le registre d'observations mis à la disposition du public (le « livre d'or »). Quelques remarques ont été formulées au cours des deux réunions publiques, et la contribution de l'association locale Entre Bellebranche et Taude (un PADD associatif transmis en janvier 2015 au Président de la Communauté de Communes) a permis de compléter certains points du projet de SCoT.

Les apports des personnes publiques associées ont permis de faire évoluer le projet de SCoT dans le respect des dispositions de la Loi Grenelle de l'Environnement du 12 juillet 2010.

En définitive, la Communauté de Communes dispose à présent d'un nouveau document cadre de qualité, actualisé, précis dans ses objectifs d'aménagement du territoire et dans les orientations pour atteindre ces objectifs. Il lui appartiendra de le faire vivre dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du SCoT (obligation réglementaire d'établir un bilan dès la sixième année de mise en œuvre du SCoT), au travers notamment des documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales).

Les bases d'un projet intercommunal sont posées. A chacun de l'enrichir dans le respect de ses grandes lignes directrices.

# **ANNEXE**



Délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2011 fixant les modalités de la concertation

Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez



#### ANNEXE – DELIBERATION DEFINISSANT LES MODALITES DE LA CONCERTATION

# Le Conseil Communautaire après en en avoir délibéré, à l'unanimité, décide ;

- De mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes
  - Ouverture d'un point d'information sur l'état d'avancement de l'étude du SCoT au Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez et sur son site internet avec une possibilité pour le public de formuler des suggestions sur les objectifs affichés du dossier en cours.
  - Mise en place de document d'information dans les 23 communes du Pays de Meslay-Grez.
  - Insertion d'articles dans la presse écrite et dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de
  - Organisation de toutes réunions qui s'avéreraient utiles, tant auprès des assemblées communales ou intercommunales qu'auprès du public.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT: LA MAYENNE

OBJET:

Elaboration d'un

Schéma de Cohérence

Territoriale (Scot):

Concertation

: 32

Nombre de membres en exercice : 34

Date de convocation : 27/09/2012

Nombre de votants

Dossier numéro : 2

Dossier SCOT Nº 2-1CC02102012

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

#### SEANCE DU 2 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze le 2 octobre à 20h30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle : « Amphi » au Pôle intercommunal des services de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, sous la Présidence de Monsieur BOUVET Norbert, Président,

Étalent présents : Messieurs BOUVET Norbert - LANGLOIS Gustave - OLIVIER Jean-Pierre - HUET Daniel - LAVOUE Christian - FERRAN David - CHAUVEAU Jacky -LABASQUE Guy - CARIOU Philippe - BOULAY Didier - GELINEAU Gabriel - FERRAND Georges - BELLAY Jean-Louis - HOUDU Marcel - GENDRON Didler - LE ROUX Patrick - POULAIN Jean-Marc - BOULAY Christian - BORDIER André - FOUCAULT Roland - ROCTON André - BOISSEAU André - ABAFOUR Michel - MONSIMER Michel - BREHIN Jean-Claude - HOUDAYER Fernand - Mesdames RAPIN Yveline -POUJADE Brigitte - MORAND Marie-Claude - PERTHUE Evelyne - GAUTIER Huguette - MONNERET Françoise.

Absents excusés: LELIEVRE Emmanuel - DUBOIS Louis - SAUVAGE Philippe -CARRON François - COTTEREAU Michel - BOURDAIS André - BOIZARD Bernard -CALEMARD DU GENESTOUX Patrick - PERTHUE Marie-Henriette - LAUNAY Noëlle

#### Préambule

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2011 décidant de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (Scot).
- Considérant qu'il est nécessaire de définir la concertation qui sera mise en place :

Le Conseil Communautaire après en en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De mettre en place pendant l'élaboration du projet, avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées les modalités de concertation suivantes :
  - Ouverture d'un point d'information sur l'état d'avancement de l'étude du SCoT au Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez et sur son site internet avec une possibilité pour le public de formuler des suggestions sur les objectifs affichés du dossier en cours.
  - Mise en place de document d'information dans les 23 communes du Pays de Meslay-Grez.
  - Insertion d'articles dans la presse écrite et dans le bulletin d'information intercommunal du Pays de
  - Organisation de toutes réunions qui s'avéreraient utiles, tant auprès des assemblées communales ou intercommunales qu'auprès du public.

Le présente délibération sera transmise au Préfet de la Mayenne et notifiée

- Au Président du conseil régional
- o Au Président du conseil général
- Aux Présidents des chambres de commerce et d'industrie territoriales, des métiers et d'agriculture
- o Aux Présidents des Communautés de communes qui ont une limite commune avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez Aux Maires des communes voisines
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et dans les communes membres concernées.
- Une mention de cet affichage sera insérée en annonce légale dans le journal Ouest France.
- La délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits, Pour extrait certifit Conforme MANUEL STATE BOUVET

Accusé de réception - Préfecture Laval 053-245300223-20121002-2-1CC02102012-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2012 Publication: 11/10/2012

> Pour l'Autorité Compétente Norbert BOLIVET